



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 15746

Texte de la question

M. Germinal Peiro attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le projet d'envoi d'observateurs internationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme en Israël et dans les zones placées sous l'Autorité palestinienne. En effet, la France a voté au Conseil de sécurité des Nations unies une résolution prévoyant le déploiement d'observateurs internationaux dans les territoires israélien et palestinien afin d'endiguer l'escalade de la violence. A ce jour, la volonté politique exprimée lors de ce vote est entravée par l'Etat d'Israël qui refuse toute ingérence dans le conflit plus ou moins larvé qui l'oppose à l'Autorité palestinienne. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour faire aboutir cette résolution.

Texte de la réponse

Dans le cadre de leurs efforts constants pour contribuer à créer une dynamique de paix au Proche-Orient, les autorités françaises ont été à l'origine du débat initié sur le déploiement d'une présence internationale sur le terrain. Cette idée a été reprise lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du G8 à Gênes en juillet 2001, qui s'était prononcé en faveur d'un mécanisme impartial de surveillance dans l'intérêt des deux parties. La France a évoqué, à plusieurs reprises, le rôle que pourrait jouer, avec l'accord des parties, une force internationale pour enrayer l'engrenage de la violence. La feuille de route établie par les membres du Quartet (États-Unis, Nations unies, Union européenne et Russie), à l'élaboration de laquelle la France a activement contribué au sein de l'Union européenne, prévoit explicitement, pour la première fois, la mise en place d'un mécanisme de supervision international. Au-delà de ce rôle d'observation et de contrôle, les autorités françaises ont également suggéré que la présence internationale déployée sur le terrain en appui à la feuille de route puisse accompagner la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu entre les parties. Elle pourrait aussi participer à la remise en état des services publics de base palestiniens et à la préparation des élections palestiniennes. L'attachement de la France au respect du droit humanitaire international, au Proche-Orient comme partout dans le monde, est bien connu. Les autorités françaises suivent avec une attention toute particulière les questions relatives aux droits de l'homme, en liaison notamment avec les associations non gouvernementales. La France continuera à faire entendre sa voix, avec constance et fermeté, pour dire le droit et appeler les parties au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Données clés

Auteur : [M. Germinal Peiro](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15746

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2585

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6911